

R E U N I O N D U 25 SEPTEMBRE 2009

à 20h30

Convocation du 17 septembre 2009

Affiché le 2 octobre 2009

L'an deux mil neuf, le vingt cinq septembre, le Conseil Municipal de la commune de PONTPOINT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre RENAUD, Maire.

Etaient présents :

M. RENAUD P, Maire, M. CZYZ A, M. LIENARD P, M. DEMAISON D, M. URLI X, Mme HENRIOT D Adjointes, Mme LALLOYER C, Mme GOUSSEAU C, M. GIRAUD L, Mme PERROT A, Mme JACQUEY C, Mme AYZOZ N, M. LEBRETON JP, M. GRANGER O, M. LHERMITE J-P, M. CAVICCHI A, M. FRONIA J, M. CHADUFAUX G, M. MAUPIN G

Absent : M. LEFEVRE H

Absent excusé : M BIBAUT P

Absents ayant donné pouvoir :

M. TOPIN B a donné pouvoir à M. RENAUD P

Mme LAURETTE C a donné pouvoir à Mme GOUSSEAU C

Secrétaire : Mme C. LALLOYER

Le procès verbal de la précédente réunion a été adopté sans observation.

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée le décret 2006-753 du 29 juin 2006, relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public. Ce décret permet aux collectivités de fixer librement les tarifs de la restauration scolaire, sans excéder le coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration. Compte tenu des dispositions de ce décret,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe par 20 voix pour et une abstention les nouveaux tarifs des repas de cantine à compter du 1^{er} novembre 2009.

Tarif unique pour les repas des maternelles et primaires : **4.80 €**

Tarif repas adulte : **6.50€**

Monsieur le Maire indique que le coût moyen du repas est de 7.08€

Monsieur GIRAUD et Monsieur GRANGER expliquent qu'il est possible de déduire des impôts, au titre des frais de garde des enfants de moins de 6 ans, la dépense correspondant au temps de surveillance autour du repas. Des renseignements seront pris auprès du S.I.R.S Pontpoint, Rhuis, Roberval et le montant sera fixé, par délibération, à l'occasion du prochain Conseil Municipal.

MARCHE DE BALAYAGE MECANISE DES VOIRIES

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le groupement de commandes de la CCPOH a lancé une consultation pour le balayage mécanisé des voiries. Les résultats de cette consultation ont été communiqués lors d'une réunion, le 15 juillet 2009. Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres, deux offres ont été étudiées, la troisième proposition n'était pas recevable.

VEOLIA : 5949.60€ HT/AN
SITA : 7567.46€ HT/AN

Le groupement de commandes décide de retenir la société VEOLIA.

La commune est liée par contrat avec SITA Normandie Picardie, jusqu'au 31 janvier 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adhérer au marché de balayage mécanisé des voiries, la prestation commencera au 1^{er} février 2010.

SUBVENTIONS 2009

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Vincent REFFET, domicilié à Pontpoint, sportif de haut niveau et champion du monde de parachutisme.

Il sollicite une subvention de la commune pour lui permettre de financer une partie des frais générés par ses nombreux déplacements dans le monde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1500€ à Monsieur Vincent REFFET

EMPRUNT POUR LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur LIENARD présente à l'assemblée les conclusions de la commission « Emprunts » qui propose de retenir le Crédit Agricole de Brie Picardie.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition du Crédit Agricole de Brie-Picardie pour le financement de son programme d'investissement, soit une ligne de préfinancement d'un montant de 800 000€.

Cette ligne de préfinancement sera mobilisable au gré de la Commune par faction de 15 000€ minimum, non amortissable pendant la durée de 24 mois maximum.

Les frais de dossiers s'élèvent à 600€.

Les conditions financières appliquées en période de tirage seront calculées au T4M + 0.95% à la date de la signature.

Les intérêts sont calculés trimestriellement sur la base du dernier T4M connu au moment de tirage auquel est ajoutée la marge ci-dessus.

Chaque tirage sera consolidé à tout moment en taux fixe ou taux variable en un ou plusieurs prêts d'un montant minimum de 50 000€ et d'une durée maximum de 30 ans.

Le ou les prêts seront consolidés, au choix de la Commune, pour un montant minimum de 300 000€ aux conditions suivantes :

- à taux fixe aux conditions en vigueur au moment de la période de la consolidation.
- à taux variable indexé sur l'euribor avec la marge déterminée à la consolidation.

La Commune s'engage pendant toute la durée des crédits (court terme de préfinancement, moyen terme de consolidation) à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et à prendre toute mesure budgétaire permettant le remboursement du capital, des intérêts et à prendre toute mesure budgétaire permettant le remboursement du capital, des intérêts et frais accessoires.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux opérations prévues dans le contrat ci-annexé.

Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur sera signé par le soin du Maire, Pierre RENAUD ou à défaut du premier Adjoint, Alain CZYZ.

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de Maitrise d'œuvre avec la S.E.C.T.rue des Près Miny à PONTPOINT, pour la préparation et le suivi des travaux de voirie de 2009, pour un montant de 7000€ HT.

TRAVAUX DE VOIRIE DE 2009

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 6 et 20 juillet 2009, elle a attribué le marché pour les travaux de voirie 2009 à la société GUILLOU pour un montant de 72103 € HT. Monsieur le Maire, autorisé par délégation du Conseil Municipal du 20 mars 2009, a signé le marché le 10 août 2009.

LOTISSEMENT DU CENTRE BOURG : VENTE DU LOT 23

Vu la délibération du 22 juin 2007 désignant les Notaires chargés de la rédaction des actes de vente Vu la délibération du 24 septembre 2007 fixant le prix des terrains et autorisant le Maire à signer les compromis de vente

Vu le renouvellement de l'avis des domaines du 27 juillet 2009

Vu le désistement de Mr et Mme DAMOUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide de vendre le LOT 23 (vingt trois) du lotissement du Centre Bourg, parcelle cadastrée G1477 d'une contenance de 737 m² pour 95810€ à Monsieur RIGAULT Mickaël et Mademoiselle POCHOL Sophie domiciliés à

PONTPOINT, Stade de la Vigne Feuillette et d'autoriser le Maire, à défaut le premier Adjoint à signer l'acte de vente

ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE POUR LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il était nécessaire de souscrire une assurance dommage ouvrage pour garantir les travaux d'extension et de réhabilitation de la salle polyvalente. La proposition de Groupama a été retenue pour un montant de 9048€ HT

DM1 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2009

Monsieur Le Maire explique qu'il convient d'apporter les modifications suivantes aux inscriptions du Budget Primitif 2009 :

Désignation	Diminution crédits ouverts	Augmentation crédits ouverts
FD 617 études et recherches	-900	
FD 66111 intérêts des emprunts		+900
ID 1641 remboursement emprunts		+ 1100
ID 165 dépôts et cautionnement reçus	-1100	
ID 2313 constructions	-150000	
ID 238 avances sur immobilisations		+150000

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision Modificative N°1 ci-dessus.

CONVENTION POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE DE PONT SAINTE MAXENCE

Monsieur Le Maire explique que les enfants en CP des Ecoles R. Lhermite et G. Chadufaux devraient bénéficier d'une heure hebdomadaire de natation à la piscine de Pont Ste Maxence de février à juin 2010

La Ville de Pont Ste Maxence demande qu'une convention de mise à disposition soit signée à cet effet.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la piscine de Pont Ste Maxence pour l'année scolaire 2009-2010.

Monsieur le Maire précise que les services municipaux rencontrent des difficultés pour trouver une société de transport qui accepte d'assurer les navettes jusqu'à la piscine de Pont-Sainte-Maxence. La société CABARO nous a informés qu'elle ne pouvait plus assurer ce service.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents les trois épisodes de coulées de boues qui se sont déroulés en mai et juin de cette année. Il paraît indispensable de réaliser des travaux pour éviter la reproduction de ces

phénomènes. Avant d'engager ces travaux, il est nécessaire de faire réaliser une étude hydraulique des sites touchés.

Le coût des études est de 8300 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de faire réaliser cette étude,
- sollicite à cet effet une subvention du Conseil Général la plus élevée possible.

SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI PASSERELLE

Afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, l'état propose aux collectivités de signer des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi Passerelle avec une prise en charge de la rémunération de 90% de la rémunération et exonération de cotisations sociales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un CAE Passerelle à compter du 1er octobre 2009 et pour douze mois.

COMMISSION TRAVAUX

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la commission travaux du 16 septembre 2009.

CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE A L'ECOLE CHADUFAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FRAPP

Les restaurants scolaires accueillant les enfants des écoles primaires et maternelles de PONTPOINT sont arrivés à saturation ; quelques enfants sont déjà sur liste d'attente.

Afin de répondre aux besoins des parents et plus particulièrement pour accueillir les nouveaux arrivants au Centre Bourg,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend l'engagement de construire un restaurant scolaire près de l'école Chadufaux pouvant accueillir les enfants fréquentant les groupes scolaires Georges Chadufaux et Pierre Massé.

Cette construction est programmée sur les exercices 2010 et 2011 et son financement sera inscrit aux budgets correspondants.

OUVERTURE D'UNE SUPERETTE : DOSSIER FISAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu le projet de travaux présenté par Madame LEMONNIER Petra pour la création d'une superette avec l'enseigne « CoggiMarket » située rue des Sources Saint-Louis dans le nouveau centre bourg,

Vu le dossier déposé par Madame LEMONNIER Pétra auprès du FISAC visant à obtenir une aide financière pour la réalisation de ses travaux.

Considérant qu'il est demandé au Conseil Municipal son avis sur ce projet

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- soutien l'initiative de Madame LEMONNIER
- donne un avis favorable à la demande de subvention au titre du FISAC sollicitée par Madame LEMONNIER afin d'améliorer les services de proximité à la population.

AFFAIRES DIVERSES

PLU : Une réunion est prévue le 19 octobre 2009 à 18 heures, salle du Conseil pour une présentation de l'étude urbaine finalisée.

Monsieur LHERMITE s'inquiète du mauvais état de la couche de goudron et du gravillonnage de la digue situé derrière la ferme KELLENS.

Chiens errants : Monsieur GIRAUD expose le problème des chiens errants, plus particulièrement au hameau de Moru, il craint que ces animaux soient agressifs. Monsieur RENAUD rappelle que pendant la semaine, le policier municipal est compétent pour régler ce problème et le week-end il faut appeler la Gendarmerie. Il demande aux différents élus de ne pas hésiter à interpeller les propriétaires de ces chiens et leur rappeler leurs obligations. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas de convention signée avec la SPA.

Service Périscolaire : De nombreuses réclamations arrivent en Mairie, Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une compétence de la Communauté de Communes, il fait remonter les doléances auprès des responsables du service enfance jeunesse, les difficultés existent uniquement sur le secteur Massé et Chadufaux où la demande est très importante.

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'un projet de construction de maisons existe sur le site de « l'ancienne boulangerie » rue Saint-Pierre. Une attention particulière est nécessaire pour que ce projet ne condamne pas les possibilités d'aménagement d'un rond point dans ce secteur, sur le CD 123.

La séance est levée à 22h50